

DEMANDE DE MUTATION PRO A/PRO B

VOLET N° 1 du 19 MAI au 17 OCTOBRE 2008 inclus

Ce volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

Numérotés n° 1 à 300

Le classement à retenir est celui en vigueur à la date d'acceptation de la mutation

TARIF :

Informations joueur

1

Nom Prénom Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance Classement Pts N° de licence Sexe

A-t-il été, est-il ou va-t-il en structure fédérale d'entraînement? Oui Non Si oui, dans laquelle

Association ou pays quitté

Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation

Numéro <input type="text"/>	Numéro <input type="text"/>
Intitulé <input type="text"/>	Intitulé <input type="text"/>
De la ligue <input type="text"/>	De la ligue <input type="text"/>

Informations Critérium fédéral 2007/2008

Avis

Participation Oui Non

Niveau lors du dernier tour

Ligue recevante date

Fédération date

Si le joueur est numéroté ou en structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

Indemnité de formation

Année de Naissance

Classement 2008/2009

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence est muté(e) en date du

au club de Ligue



AVIS DE MUTATION PRO A/PRO B

VOLET N° 2 du 19 MAI au 17 OCTOBRE 2008 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé

Nom Prénom N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"



Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la nouvelle saison.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus	25 à 30	35 à 50	55 à 60
Messieurs	32,60 €	22,40 €	19,40 €	17,30 €	12,20 €	8,20 €
Dames	26,50 €	18,40 €	16,30 €	14,30 €	11,20 €	7,10 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16